



Ordre des  
diététistes  
de l'Ontario

# résumé

## EN VEDETTE

2

### LES REPRÉSENTANTS DU PUBLIC APPORTENT DES PERSPECTIVES ENRICHISSANTES

4

### VERS UNE RÉSERVE APPROPRIÉE DE DIÉTÉTISTES EN ONTARIO

7

### NOUVELLES ANALYSTES DE L'EXERCICE ET DES POLITIQUES

8

### EPE 2011 – LES DT.P. ÉVALUÉES RÉPONDENT AUX NORMES DE COMPÉTENCE



## Consentement fondé sur la capacité plutôt que sur l'âge

Selon la loi, les clients sont censés d'avoir la capacité de comprendre les renseignements sur le traitement, les options et les conséquences d'une décision ou de l'absence de décision touchant leur traitement. La capacité d'une personne est évaluée uniquement quand il existe des doutes sur celle-ci. Cet article résume la pratique de consentement au traitement que les Dt.P. doivent suivre.

p. 5

## Le fait de ne pas recevoir d'avis n'est jamais une excuse acceptable

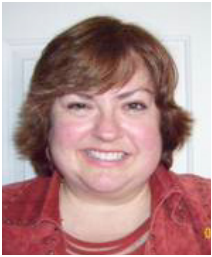
Le fait de ne pas recevoir de correspondance de l'Ordre n'est jamais une excuse acceptable pour manquer une échéance ou déroger à une exigence. L'Ordre envoie des avis importants plusieurs fois, bien avant les échéances et dans plusieurs formats afin de répondre aux préférences des membres. Les diététistes ont la responsabilité de mettre leurs coordonnées à jour à l'Ordre dans les 30 jours suivant un changement dans leurs coordonnées. Voyez ce qui s'est passé quand l'Ordre n'a pas été averti des nouvelles coordonnées de membres.

p. 10

## Rapport annuel 2010/2011

p. 13

## Des perspectives enrichissantes



Lesia Kicak Dt.P., M.Sc.  
Présidente

Les perspectives du public nous permettent de ne pas perdre de vue notre mandat de protection du public dans nos activités

Le rôle du Conseil est de régir la profession dans l'intérêt public et de superviser les activités de l'Ordre afin que les ressources soient utilisées le plus judicieusement dans l'exécution de son mandat de protection du public. Le Conseil établit et approuve les politiques de gouvernance de l'Ordre et d'exercice de la diététique en Ontario, établit l'orientation stratégique et les buts de l'Ordre, surveille la situation financière et les activités de l'Ordre et se tient au courant des affaires externes, comme les changements de la réglementation et les perceptions et attentes du public.

Le Conseil, constitué de 15 membres, inclut huit diététistes élues par les membres de l'Ordre, de 5 à 8 représentants du public nommés par un décret du Cabinet provincial. Les Dt.P. et les représentants du public ont le même rôle : ils siègent aux comités et groupes d'experts de l'Ordre afin que les perspectives des professionnels et du public entrent en ligne de compte dans toute la prise de décision. Les Dt.P. et les représentants du public peuvent aussi être élus à la présidence ou à la vice-présidence du Conseil de l'Ordre et à la présidence de comités.

Le Collège a la chance d'avoir des représentants du public venant de divers milieux qui apportent des perspectives enrichissantes dans les débats et décisions du Conseil. Les perspectives du public nous permettent de ne pas perdre de vue notre mandat de protection du public dans nos activités d'autoréglementation. Nous désirons remercier les membres du public actuellement en poste au Conseil pour leurs précieuses contributions et leur diligence.



### EDITH BROWN

Diplômée de l'University of Toronto, Mme Brown fait du bénévolat auprès de nombreuses personnes et organisations communautaires. Elle a travaillé dans le secteur des banques, du gouvernement et est actuellement dans l'immobilier.



### FRANCIS OMORUYI, MSc.

M. Omoruyi possède une maîtrise en éducation et est également ingénieur breveté. Il a été enseignant au Toronto District School Board pendant 23 ans et ingénieur de service au Niger pendant trois ans. Un chef de file en innovation pédagogique (surtout dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'études), en mai 1995, le Scarborough Board of Education lui a rendu honneur pour sa contribution hors pair à l'avenir de l'éducation publique quand il était membre de l'équipe de planification stratégique. M. Omoruyi prépare maintenant son doctorat en éducation à l'University of Durham au Royaume-Uni où il effectue des recherches sur le perfectionnement professionnel, l'éducation technique et la formation professionnelle ainsi que sur l'évaluation du rendement. Il est membre du Toronto Board of Trade et commissaire à la City of Toronto Parking Authority.



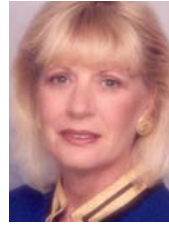
#### ELSIE PETCH, MHSC

Mme Petch est diplômée de l'école des sciences infirmières du St. Paul's Hospital, à Vancouver (Colombie-Britannique). Elle a tout d'abord travaillé aux soins intensifs puis a été monitrice en soins infirmiers à l'Hospital for Sick Children. En 1998, elle a obtenu une maîtrise en promotion de la santé puis a été agente de promotion de la santé communautaire au South Riverdale Community Health Centre où elle fait encore du bénévolat dans le domaine de l'information sur la santé. Elsie encourage aussi la sécurité à bicyclette dans divers organismes. L'OMS, Santé Canada et l'American Public Health Association lui ont remis le prix de la pratique exemplaire. En 2003, l'University of Toronto lui a remis le prix Arbor pour son œuvre bénévole hors pair.



#### JEANNINE ROY-POIRIER, PH.D.

Mme Roy-Poirier est andragogue et diplômée de l'Université de Montréal. Elle a été coordonnatrice du campus de Cornwall de l'Université d'Ottawa pendant 25 ans. Elle a également été professeure auxiliaire à la Queen's University à Kingston et aux cycles supérieurs de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université d'Ottawa. Elle a aussi été professeure auxiliaire (honoraire) à l'École des sciences infirmières de l'Université d'Ottawa. Mme Roy-Poirier a siégé à plusieurs conseils et organismes : Hôpital général de Cornwall, Services de santé en français de l'Est de l'Ontario, Commission des parcs du St-Laurent, Commission canadienne pour l'UNESCO, Fédération des sciences sociales du Canada, et membre fondatrice du St.Lawrence River Institute of Environmental Sciences ainsi que présidente nationale de l'Association canadienne pour l'étude de l'éducation des adultes. Elle est en outre musicienne et auteure.



#### CAROLE WARDELL

À titre de chef de département, de directrice adjointe et de directrice, Mme Wardell a accumulé plus de trente années d'expérience dans l'éducation secondaire. Elle siège à des conseils et comités, y compris de la Durham Mental Health Association, des programmes d'études de la Ryerson University, du Programme de bourses de travail d'été du gouvernement du Canada, de la Toronto Home Economics Association, et elle est présidente de l'éducation du public de la Durham Mental Health Association. En outre, c'est une bénévole dévouée de l'AGO, de Tennis Canada, de l'Association royale de golf du Canada et du Ballet national du Canada.



#### ELIZABETH WILFERT

Mme Wilfert est actuellement vice-présidente du Conseil de l'Ordre. Elle est éducatrice depuis plus de 30 ans dans les secteurs public et privé. En qualité d'intervenante communautaire, elle a été conseillère municipale du quartier Ó et a siégé aux comités des parcs et loisirs, de la planification et de l'aménagement, du transport et des travaux publics, et du budget. Elle a été élue commissaire de Richmond Hill Hydro Electric dont elle a présidé le comité des ressources humaines. Elle a siégé au conseil d'administration de la bibliothèque publique de Richmond Hill ainsi qu'aux comités du budget et des services de bibliothèque. Elle a aussi fait partie du conseil d'administration de la Richmond Hill Arena Association et est membre du conseil du Helpmate Community Information and Volunteer Bureau dont elle est présidente sortante. Elle siège aux comités des finances, du personnel, des politiques, de la publicité et du marketing. Elle est aussi présidente de la Homeowners' Association.

## Vers une réserve appropriée de diététistes



Mary Lou Gignac, MPA  
Registratrice et Directrice  
Générale

J'encourage toutes les diététistes à lire le *Report to Health Force Ontario, Ministry of Health and Long-Term Care*, et à réfléchir aux points et défis vitaux que présente la formation théorique et pratique en diététique en Ontario.

[www.cdo.on.ca](http://www.cdo.on.ca) > Actualités : Projet de nouveau modèle de formation en diététique en Ontario (en anglais seulement)

Au cours des trois dernières années, la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées (LPSR) a été modifiée pour conférer aux ordres de réglementation des professions de la santé un plus grand rôle dans la planification des ressources humaines du domaine de la santé. La modification de 2008 apportait la nouvelle obligation suivante dans l'article 2.1 du Code des professions de la santé :

« 2.1 Il incombe à l'ordre de travailler en consultation avec le ministre pour veiller à ce que, dans l'intérêt public, la population de l'Ontario ait accès à un nombre suffisant de membres d'une profession de la santé réglementée qui soient qualifiés et compétents. »

Cette disposition confirme que les ordres sont fort bien placés pour recueillir des renseignements essentiels liés à la planification, qu'ils façonnent la portée de l'exercice et les activités des professionnels de la santé, et qu'en tant qu'agents de contrôle de l'entrée dans les professions de la santé, ils peuvent influencer la réserve de professionnels dans ce domaine.

Avant cette modification de la LPSR, l'Ordre avait officiellement décidé d'appuyer la planification de la main-d'œuvre en diététique de l'Ontario. Il considérait cela comme une question importante d'intérêt public en raison de la pénurie chronique de Dt.P. Depuis, nous travaillons avec d'autres chefs de file pour créer une réserve appropriée de Dt.P. pour servir la population ontarienne.

En particulier, l'Ordre a :

- transféré chaque année des données dans la Base de données de professions de la santé qui sert à planifier les ressources humaines de ce domaine;
- proposé des modifications à son règlement sur l'inscription afin d'accélérer l'accès à la profession, y compris élargir le certificat temporaire d'inscription afin qu'un membre qui a échoué à l'examen d'inscription puisse exercer sous supervision directe, et créer une catégorie d'inscription conditionnelle pour des membres qui peuvent exercer en toute sécurité dans deux des trois domaines fondamentaux de la diététique;
- dirigé des activités du Canadian Partnership on Dietetic Education and Practice afin d'explorer l'instauration d'une base de données nationale sur la main-d'œuvre en diététique;
- communiqué des données sur la main-d'œuvre ontarienne en diététique à des fins de recherche et de promotion des intérêts;
- contribué en permanence au programme de préinscription des diététistes formés à l'étranger;
- appuyé le travail de l'**Ontario Task Force on Dietetic Education and Practical Training** (Report to Health Force Ontario, Ministry of Health and Long-Term Care, 30 juin 2011) <http://www.dietitians.ca/Downloadable-Content/Public/Task-Force-on-Dietetic-Education-and-Practical-Tra.aspx> (en anglais seulement). Plusieurs personnes, groupes et organismes explorent des moyens d'augmenter la réserve de diététistes professionnelles en Ontario, y compris le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Ces deux ministères étudient en ce moment le rapport du groupe de travail.

# Consentement fondé sur la capacité

Deborah Cohen MHS, Dt.P.  
Conseillère sur l'exercice et analyste  
des politiques

Selon la Loi de 1996 sur le consentement aux soins de santé, les clients sont censés être en mesure de consentir au traitement. En droit, cela signifie qu'une personne est présumée avoir la capacité de comprendre les renseignements sur le traitement, les options et les conséquences d'une décision ou de l'absence de décision touchant son traitement.<sup>1</sup>

## ÂGE MINIMUM POUR DONNER LE CONSENTEMENT

La loi n'établit pas d'âge minimum pour consentir au traitement. Pendant le traitement, les Dt.P. devraient faire intervenir les enfants en fonction de leur capacité et non pas de leur âge. En règle générale, une diététiste peut constater que :

- Les enfants de moins de 7 ans sont incapables de consentir à presque tous les traitements;
- Les enfants de 7 à 12 ans peuvent rarement consentir au traitement;
- Le cas individuel des adolescents de plus de 12 ans doit être évalué soigneusement.<sup>2</sup>

## DÉTERMINER LA CAPACITÉ DE CONSENTIR DU CLIENT

La capacité d'une personne est évaluée uniquement quand il existe des doutes sur celle-ci. L'évaluation détermine la capacité en fonction de l'état dans lequel elle se trouve pour prendre une décision sur un traitement ou un service proposé dans son plan de traitement; il n'est pas question de sa capacité mentale générale. L'évaluation repose sur des observations du comportement, sur les paroles et les actes de la personne plutôt que sur des hypothèses, des généralisations ou des stéréotypes comme l'âge, le diagnostic ou l'invalidité.<sup>2</sup>

## LA CAPACITÉ DE CONSENTIR AU TRAITEMENT PEUT VARIER

Une personne peut être capable de consentir à des traitements relativement simples, mais pas à des traitements plus complexes ou à des situations qui exigent des décisions difficiles, comme choisir entre deux options moins qu'idéales. Une personne peut aussi avoir toutes ses facultés à certains moments mais pas à d'autres. Par exemple, dans certaines formes de démence, une personne peut avoir de « bons jours » et de « mauvais jours » ou être parfois lucide et parfois confus.

## LE CONSENTEMENT N'EST PAS PERMANENT

Les clients ont le droit de refuser ou de retirer leur consentement en tout temps pendant le traitement ou la prestation des services de diététique. Les Dt.P. devraient toujours exercer la diligence requise pour obtenir leur consentement éclairé, surtout quand de nouvelles options de traitement ou des changements au plan de soins nutritionnels s'imposent.

## ÉLÉMENTS DU CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

Avant de donner son consentement à une évaluation ou à un traitement, le client a le droit de connaître ce qui suit<sup>2</sup> :

1. La nature du traitement ou de l'évaluation;
2. Qui accomplira l'intervention;
3. Les raisons de l'intervention;
4. Les effets matériels, les risques et les effets secondaires de l'intervention;
5. Les solutions de rechange à l'intervention;
6. Les conséquences du refus de l'intervention;
7. Les réponses à ses questions et préoccupations.

## CONSENTEMENT DU CLIENT À LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SUR LA SANTÉ

La Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé énonce des règles pour la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels sur la santé. Par conséquent, les clients (y compris les enfants) ont le droit de savoir comment et pourquoi leurs renseignements personnels seront recueillis et utilisés et à qui ils seront transmis. Tous les clients capables ont le droit de donner et de retirer leur consentement à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de leurs renseignements personnels sur la santé. Par conséquent, en plus d'obtenir leur consentement éclairé pour le traitement, les Dt.P. ont aussi la responsabilité professionnelle de préserver la confidentialité de leurs renseignements sur la santé et d'obtenir leur autorisation pour divulguer ces renseignements.

## SCENARIO

### Je suis enceinte; ne le dites pas à ma mère s'il vous plaît!

Une Dt.P. qui travaille dans une équipe de santé familiale suit une jeune fille de 15 ans dans le cadre d'un programme de perte de poids. La mère de la cliente vient aux deux premières visites chez la Dt.P. au cours desquelles le plan de traitement est établi. Ensuite, la cliente vient seule et la Dt.P. est convaincue que la cliente est en mesure de comprendre et d'appliquer les renseignements qu'elle lui fournit pendant les consultations nutritionnelles.

Lors de sa dernière visite, la cliente dit à la Dt.P. « Je suis enceinte; ne le dites pas à ma mère s'il vous plaît! » Le lendemain, la mère appelle la Dt.P. pour faire le point sur les progrès de sa fille. La Dt.P. a-t-elle la responsabilité de dire à la mère que sa fille est enceinte?

La loi n'établit pas d'âge minimum pour consentir au traitement. Dans ce scénario, si la Dt.P. est convaincue de la capacité de la cliente à consentir au traitement ainsi qu'à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de renseignements personnels sur la santé, la Dt.P. doit alors respecter le souhait de la cliente et ne pas révéler la grossesse. En fait, à moins que la cliente ne consente expressément à ce que la Dt.P. parle à sa mère de ses progrès, la Dt.P. n'a pas le droit de discuter de quoi que ce soit concernant son traitement.

Comme la Loi de 1996 sur le consentement aux soins de santé le précise, il n'y a pas d'âge minimum pour donner un consentement<sup>1</sup>. En outre, conformément au règlement de l'Ordre sur la faute professionnelle (1991), constitue une faute professionnelle le fait de « Fournir à une personne autre que le client ou son représentant autorisé des renseignements sur le client, sauf avec son consentement ou celui de son représentant autorisé, ou comme la loi le requiert ou le permet. » Même si les parents estiment avoir le droit d'être tenus au courant des progrès et du plan de traitement de leurs enfants (surtout s'ils paient les services), par-dessus tout, les Dt.P. doivent suivre la loi. Dans ce scénario, la Dt.P. n'a pas le droit d'informer la mère de la grossesse de sa fille et ne peut la tenir au courant des progrès de sa fille uniquement avec le consentement exprès de celle-ci.

L'Ordre sait que de nombreuses Dt.P. sont aussi mères de famille. Même si moralement et sur le plan éthique, les Dt.P. pensent que la mère devrait être informée de la grossesse de sa fille, elles doivent mettre de côté leurs valeurs personnelles et respecter le souhait de la cliente de ne pas révéler la grossesse. En bout de ligne, les Dt.P. doivent respecter la loi, laquelle indique clairement que la fille a le droit de déterminer comment les renseignements personnels sur la santé seront recueillis, utilisés et divulgués.

#### CE QUI PEUT ÊTRE FAIT

Il serait certainement approprié que la Dt.P. discute avec la cliente des problèmes que cause le fait de ne pas révéler sa grossesse et d'essayer respectueusement de la persuader d'en parler à sa mère. Étant donné qu'une grossesse exige des soins prénataux qui dépassent la portée de la diététique, il serait bon que la Dt.P. oriente sa cliente vers son médecin de famille. Elle pourrait aussi l'aiguiller vers d'autres services de soutien avec son consentement.

#### À SAVOIR

- Le consentement doit être éclairé;
- Le consentement repose sur la capacité du client;
- Il n'y a pas d'âge minimum pour donner un consentement;
- Les clients sont présumés capables; une évaluation de la capacité peut être effectuée uniquement s'il existe des raisons d'en douter;
- La capacité de consentir peut changer;
- Le consentement du client est nécessaire pour la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels sur la santé;
- Le consentement peut être retiré en tout temps.

<sup>1</sup> Loi de 1996 sur le consentement aux soins de santé.

[http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statute/french/elaws\\_statutes\\_96h02\\_f.htm](http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statute/french/elaws_statutes_96h02_f.htm)

<sup>2</sup> Richard Steinecke et ODO (septembre 2011). Manuel de jurisprudence pour les diététistes de l'Ontario, chapitre & : Consentement au traitement.  
<http://www.cdo.on.ca/fr/pdf/Publications/Books/JP%20%20French%20Sept%202011%20Web%20editionSept15.pdf>

<sup>3</sup> Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé.

[http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws\\_statutes\\_04p03\\_f.htm](http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_04p03_f.htm)

<sup>4</sup> Règlement sur la faute professionnelle (1991) (en anglais seulement)

[http://www.e-laws.gov.on.ca/html/regs/english/elaws\\_regs\\_930680\\_e.htm](http://www.e-laws.gov.on.ca/html/regs/english/elaws_regs_930680_e.htm)

## Nouvelles analystes de l'exercice et des politiques



Carole Chatalalsingh, PhD, Dt.P.  
ANALYSTE DE L'EXERCICE  
ET DES POLITIQUES

Carole Chatalalsingh apporte à l'Ordre une vaste expérience de la clinique, de la recherche et de l'éducation en diététique. En 1992, elle s'est jointe au Réseau universitaire de santé en qualité de diététiste clinique, et en 2004, elle a reçu la bourse de recherche en éducation des professionnels paramédicaux. À titre de diététiste clinique dans les programmes de néphrologie et de transplantation, elle a participé à l'établissement de techniques d'évaluation de la composition corporelle, à la prestation de solides soins axés sur le patient, à l'assurance de la sécurité des patients et est devenue une praticienne de l'exercice en collaboration.

Chercheuse et chef de file dans les domaines des compétences en apprentissage des équipes interprofessionnelles, et dans la compréhension des dimensions sociales et éthiques de la collaboration interprofessionnelle, Mme Chatalalsingh se concentre sur l'évolution de la formation et de l'exercice dans les soins de santé.

À titre d'éducatrice, Mme Chatalalsingh est responsable de l'exercice, coordonnatrice des stages et éducatrice en clinique. À l'heure actuelle, elle est chercheuse affiliée au Wilson Centre, chargée de cours à l'école de nutrition de la Ryerson University, présidente des Wilson Centre Research Rounds à l'University of Toronto, et affiliée au centre de perfectionnement du corps professoral du St. Michael's Hospital à titre de membre de l'équipe enseignante. Elle a reçu le Dr. Louise Murphy Education Award pour l'éducation en médecine et dans les professions de la santé qui souligne ses contributions à l'excellence et au leadership en enseignement et recherche au sein du Réseau universitaire de santé.



Terri Grad, MSc, Dt.P.  
ANALYSTE DE L'EXERCICE  
ET DES POLITIQUES

Terri Grad se joint à l'Ordre des diététistes de l'Ontario pendant que Deborah Cohen est en congé de maternité. Terri possède une expérience et de l'expertise diversifiées dans les domaines de la nutrition clinique, du marketing et de l'industrie, expérience acquise également à l'étranger, dans des stages et dans le milieu universitaire. Titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées de l'University of Guelph et d'une maîtrise en sciences médicales avec spécialisation en nutrition néonatale de la McMaster University, elle a travaillé pendant huit ans en pédiatrie dans diverses spécialités, notamment la gastro-entérologie, la pédiatrie générale, l'oncologie et la neurologie (régime cétogène). Elle est ensuite passée dans le monde de l'industrie de la nutrition et dans le marketing qui l'a amenée à séjourner trois ans en Suisse. Elle a été engagée dans l'éducation et la formation et a fait des présentations au Canada, en Europe et en Asie. Elle a également fait partie d'une équipe qui a conçu et mis en œuvre un programme breveté de formation en soins intensifs et de marketing pour l'Europe et l'Asie.

Mme Grad a participé à l'élaboration et à la mise en œuvre de nouvelles initiatives qui ont appuyé un nouveau programme de stage intégré couvrant tout l'Alberta. Récemment, elle a été coordonnatrice du programme de maîtrise en nutrition appliquée et professeure à l'University of Guelph.

# EPE 2011 – Les Dt.P. évaluées répondent aux normes de compétence

Barbara McIntyre  
Quality Assurance Manager

L'EPE a pour but de déterminer si les connaissances, les compétences, le jugement ou le rendement professionnel des membres répondent aux normes d'exercice de la diététique.

L'Évaluation par les pairs et de l'exercice (EPE) est une composante clé du programme d'assurance de la qualité de l'Ordre, et elle appuie et surveille la compétence continue dans les rôles et environnements changeants d'exercice. L'EPE a pour but de déterminer si les connaissances, les compétences, le jugement ou le rendement professionnel des membres répondent aux normes d'exercice de la diététique. Cette année, 64 membres (2 % de l'ensemble des membres de l'Ordre) ont participé au processus d'EPE et toutes ont répondu aux normes. Personne n'a dû entreprendre d'activités de rattrapage.

## COMMENTAIRES POSITIFS

L'EPE comprend un questionnaire en ligne visant à recueillir des données et un entretien en personne sur le comportement au cours duquel il faut répondre à 12 ou 13 questions que les participantes reçoivent avant l'entretien. Les questions portent sur des domaines particuliers d'exercice de la diététique et abordent des sujets comme le professionnalisme, la collaboration, l'approche centrée sur le client, la gestion d'un organisme, la gestion financière, la promotion de la santé et la gestion des ressources humaines.

Dans l'ensemble, les commentaires des participantes ont été positifs. La préparation de l'EPE leur a demandé en moyenne 5,5 heures (l'éventail allant de 0,5 à 20 heures), et les entretiens ont duré en moyenne 2,3 heures (l'éventail allait de 1,5 à 3,5 heures). De l'avis de 97 % des participantes :

- Les compétences évaluées et les indicateurs de rendement sont pertinents à leur domaine d'exercice et à leur milieu de travail.
- L'évaluatrice de l'Ordre leur a donné une possibilité équitable de répondre aux questions.
- Les compétences évaluées et le rendement mesuré dans l'EPE ont confirmé qu'elles exercent de manière sûre, compétente et dans le respect de l'éthique.

## AMÉLIORATIONS FUTURES DE L'EPE

L'EPE actuelle évoluera l'année prochaine afin de pouvoir évaluer davantage de membres. À l'avenir, un plus grand nombre de Dt.P. seront choisies au hasard pour participer à l'EPE à deux volets, et de nouveaux outils de sélection seront utilisés pour déterminer lesquelles de ces membres devront se prêter à l'entrevue sur le comportement. Le nouveau processus d'EPE sera mis au point en tenant compte de commentaires de Dt.P. de divers milieux d'exercice puis communiqué à tout le monde.

# Faits saillants du Conseil 30 septembre 2011

## LE BUREAU

Lesia Kicak, Dt.P, Présidente  
Elizabeth Wilfert,  
Représente du public,  
Vice-Présidente  
Terry Koivula, Dt.P

## MEMBRES DU CONSEIL

### Membres Professionnels

Cynthia Colapinto, Dt.P  
Lesia Kicak, Dt.P  
Susan Knowles, Dt.P  
Terry Koivula, Dt.P  
Barbara Major-McEwan, Dt.P  
Nancy Polsinelli, Dt.P  
Erica Sus, Dt.P  
Deion Weir, Dt.P

### Représentants du public

Edith Brown  
Francis Omoruyi  
Elsie Petch  
Jeannine Roy-Poirier, Ph.D.  
Carole WaDt.Pell  
Elizabeth Wilfert

## MEMBRES

### HORS-CONSEIL

Susan Campsis, Dt.P  
Edith Chesser, Dt.P  
Angela Clark, Dt.P  
Claire Cronier, Dt.P  
Alicia Garcia, Dt.P  
Susan Hui, Dt.P  
Laurel HoaDt.P, Dt.P  
Julie Kuorikoski, Dt.P  
Léna Laberge, Dt.P  
Grace Lee, Dt.P  
Kerri Loney, Dt.P  
Jill Pikul, Dt.P  
Krista Witherspoon, Dt.P

- Le Conseil a pris connaissance du plan tactique dans lequel sont exposées les activités particulières qui serviront les cinq buts stratégiques établis dans le plan stratégique 2011-2015 de l'Ordre. Le plan stratégique se trouve sur le site Web de l'Ordre à <http://www.cdo.on.ca/fr/college/strategic.asp>.
- Le Conseil a approuvé une hausse de 42 200 \$ du budget du programme d'assurance de la qualité afin d'élaborer une évaluation par les pairs et de l'exercice à deux volets qui permettra à l'Ordre de sélectionner et d'évaluer davantage de Dt.P.
- Le Conseil a approuvé une proposition de demande de financement de 2,2 millions de dollars pour la reconnaissance des acquis des diététistes formés à l'étranger qui sera présentée pour approbation au ministère de la Santé et des Soins de longue durée. L'ODO dirigera le projet au nom d'un groupe d'organismes canadiens de réglementation de la diététique et mettra à contribution d'autres organismes, comme Les Diététistes du Canada et le programme de préinscription des diététistes formés à l'étranger.
- Le Conseil a approuvé une entente avec la Dietetic Association of Australia qui fait que les diététistes praticiens agréés sont admissibles à un certificat temporaire d'inscription en Ontario et à passer l'Examen d'admission à la profession de diététiste au Canada.

## Campagne d'éducation du public 2011-2012

La phase 2011-2012 de la campagne d'éducation du public menée par l'Ordre a été lancée avec une annonce publiée dans les numéros de novembre et de décembre 2011 du magazine Canadian Living. Les annonces imprimées sont aussi affichées en ligne à [www.canadianliving.com](http://www.canadianliving.com) d'octobre à décembre 2011 et le seront de nouveau en mars 2012.

Dans l'annonce, le public est invité à répondre à notre questionnaire intitulé « Learn what to expect from a Registered Dietitian » (Apprenez ce que vous pouvez attendre d'une diététiste). Le questionnaire met l'accent sur le mandat de l'Ordre en matière de protection du public et sur les raisons pour lesquelles il est important de choisir les professionnels de la santé réglementés plutôt que ceux qui ne le sont pas. Voici une version de l'annonce en ligne. Encouragez votre famille, vos amis et vos clients à visiter le site Web et à répondre à notre questionnaire.



## Ne pas recevoir d'avis n'est pas une excuse

Le fait de ne pas recevoir de correspondance de l'Ordre n'est jamais une excuse acceptable pour manquer une échéance ou déroger à une exigence. L'Ordre envoie des avis importants bien avant les échéances et dans plusieurs formats afin de répondre aux préférences des membres. Des renseignements importants sont transmis dans le bulletin résumé, sur le site Web, par la poste et dans des messages électroniques collectifs. Malgré tous nos efforts, nous apprenons que certaines membres n'ont pas reçu des renseignements essentiels. Habituellement, la raison en est que leurs coordonnées n'ont pas été mises à jour dans les dossiers de l'Ordre quand elles ont déménagé ou changé de lieu de travail.

### POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE METTRE VOS COORDONNÉES À JOUR IMMÉDIATEMENT?

Voici quelques exemples de ce qui s'est passé quand l'Ordre n'a pas été averti des nouvelles coordonnées de membres :

- Une membre a appelé l'Ordre parce que son certificat temporaire allait arriver à échéance mais elle n'avait pas reçu ses résultats de l'examen. Le personnel a examiné son dossier et a constaté que ses résultats lui avaient été envoyés quatre semaines avant son appel. La membre avait déménagé peu après le traitement de sa demande et elle avait oublié d'indiquer sa nouvelle adresse à l'Ordre.
- Une membre a laissé un message vocal en indiquant son nom mais pas son numéro de téléphone. Quand le personnel l'a cherchée dans la base de données de l'Ordre, il ne l'a pas trouvée et n'a pas pu répondre à sa demande de renseignements sur l'exercice. La membre a rappelé plus tard parce qu'elle n'avait pas eu de réponse à son message. C'est à ce moment-là qu'elle a dit qu'elle s'était mariée et utilisait maintenant le nom de son époux.
- L'Ordre a envoyé à une membre un avis lui indiquant qu'elle devait remplir l'OAECJ. La lettre est revenue parce que la membre avait déménagé.

Par conséquent, elle n'a pas rempli l'OAECJ avant l'échéance et le Comité d'assurance de la qualité a transmis son dossier au Comité des plaintes et des rapports parce qu'elle n'avait pas respecté les exigences du Programme d'assurance de la qualité.

- Une membre a déménagé sans avertir l'Ordre; ce qui fait qu'elle n'a pas reçu :
  - l'avis de renouvellement annuel,
  - le bulletin résumé de l'été avec le rappel pour le renouvellement,
  - les rappels par courrier électronique concernant l'échéance,
  - l'avis de pénalité pour avoir manqué l'échéance, et
  - l'avis de sa suspension pour non-paiement de sa cotisation.

La membre a découvert qu'elle avait été suspendue uniquement lorsqu'une collègue lui a dit que sa suspension avait été publiée dans résumé. Pour réintégrer les rangs de l'Ordre, elle a payé sa cotisation annuelle et la pénalité. La pénalité n'a pas été abandonnée parce qu'elle n'avait pas mis ses coordonnées à jour, ce qui explique pourquoi elle n'a reçu aucun avis. La date de renouvellement tombe à la même date chaque année (le 15 octobre). Ainsi, même si elle n'a pas reçu l'avis imprimé, elle devait renouveler son adhésion et devrait avoir communiqué avec l'Ordre quand elle n'a pas reçu l'avis de renouvellement.

### METTRE SES COORDONNÉES À JOUR EST UNE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE.

En tant que professionnelles de la santé réglementées, les diététistes ont la responsabilité de mettre leurs coordonnées à jour à l'Ordre afin que nous puissions communiquer avec elles au besoin et éviter des problèmes comme ceux décrits ci-dessus. Selon le Règlement sur la faute professionnelle (article 35.2) : « Ne pas informer le registrateur d'un changement dans les renseignements requis devant figurer dans le registre de l'Ordre, dans les 30 jours suivant le changement » est considéré comme une faute professionnelle.

# Certificats d'inscriptions

## INSCRIPTION GÉNÉRALE

Anar Allidina Dt.P	12343	07/26/11	Elna Coetsee Dt.P	11988	08/10/11	Laurie Michael Dt.P	12487	08/29/11
Joanne Antonypillai Dt.P	12450	08/17/11	Monette Comeau Dt.P	12429	07/26/11	Jenny Mulock Dt.P	12565	10/26/11
Joyce Asprez Lising Dt.P	12086	09/30/11	Mary Daly Dt.P	2197	09/21/11	Larysa Voloshyna Dt.P	12537	09/27/11
Elen Azevedo Dt.P	11759	07/26/11	Kathryn Gregg Dt.P	11269	08/10/11	Johanna Wentzell Dt.P	12563	10/26/11
Heather Cluney Dt.P	12417	07/27/11	Rebecca Horsman Dt.P	12465	08/30/11			

## CERTIFICATS D'INSCRIPTION TEMPORAIRES

Rahaf Al Bochi Dt.P	12437	08/15/11	Sarah Ferguson Dt.P	12414	08/15/11	Meredith McQuade Dt.P	12524	09/15/11
Layla Al-Rehany Dt.P	12451	08/17/11	Jessica Ferris Dt.P	12432	08/04/11	Megan Morrison Dt.P	12456	08/15/11
Lisa Armstrong Dt.P	12504	08/26/11	Christina Forget Dt.P	12440	07/26/11	Kim Mulderrig Dt.P	12444	08/05/11
Lisa Armstrong Dt.P	12400	08/26/11	Lilliane Francoeur Dt.P	12498	08/30/11	Jackie Nairn Dt.P	12447	08/04/11
Julie Bednarski Dt.P	12156	10/12/11	Riley Fulkerson Dt.P	12543	09/22/11	Mohammad Reza		
Jill Berg Dt.P	12472	08/30/11	Adele Gagnon Dt.P	12478	08/22/11	Nazem Boushehri	11456	08/30/11
Rylee Blasky Dt.P	12436	07/26/11	Kelsey Gallagher Dt.P	12490	08/12/11	Jessica Omand Dt.P	12481	09/19/11
Heidi BoilaDt.P Dt.P	12523	09/08/11	Rachelle Geerts Dt.P	12502	08/25/11	Samantha Ouellette Dt.P	12460	08/24/11
Kim Booker Dt.P	12423	08/26/11	Nicole Gullette Dt.P	12494	08/15/11	Amanda Paashuis Dt.P	12439	08/17/11
Lindsay Botnick Dt.P	12513	08/31/11	Julia Gurau Dt.P	12454	08/03/11	Nisha Pai Dt.P	12425	08/10/11
Andrea Bottoms Dt.P	12412	08/04/11	Elis Halenko Dt.P	12557	10/19/11	Stefania Palmeri Dt.P	12406	08/24/11
Maryse Bourbonnais Dt.P	12535	09/20/11	Ashley Hartnett Dt.P	12446	08/24/11	Marla Parker Dt.P	12401	08/04/11
Christy Brissette Dt.P	12493	08/26/11	Tyla Haygarth Dt.P	12452	08/04/11	Stephanie Psutka Dt.P	12457	08/22/11
Brooke Brown Dt.P	12443	08/30/11	Rosemary Hayhoe Dt.P	12399	08/10/11	Alison Ross Dt.P	12413	08/04/11
Brittany Brown Dt.P	12424	07/28/11	Christina Hazell Dt.P	12433	08/04/11	Shivon Sanduja Dt.P	12476	08/15/11
Adam Bryant Dt.P	12402	08/03/11	Danielle Heidt Dt.P	12500	08/26/11	Andrea Santoro Dt.P	12508	08/26/11
Jenna Cafferty Dt.P	12489	08/22/11	Stephanie Hill Dt.P	12485	08/12/11	Chelsey Schnegelsberg Dt.P	12408	07/26/11
Jenna Campbell Dt.P	12455	08/04/11	Eva Jasielski Dt.P	12473	08/22/11	Alexandra Shishkov Dt.P	12409	07/26/11
Alison Campbell Dt.P	12499	08/31/11	Anita Kalamarz Dt.P	12501	08/24/11	Aysha Sidiqi Dt.P	12480	08/10/11
Rafaël Caron-Marquis Dt.P	12525	09/15/11	Michelle Karra Dt.P	12309	08/30/11	Megan Skinner Dt.P	12461	08/03/11
Emma Yee-Man Cheng Dt.P	12420	08/04/11	Amber Khalid Dt.P	11910	08/18/11	Melissa A. Sobie Dt.P	12482	08/10/11
Queenie Cheung Dt.P	12471	08/15/11	Julia King Dt.P	12453	08/17/11	Jacquelyn Sorichetti Dt.P	12403	07/26/11
Janet Chu Dt.P	12484	09/09/11	Stephanie Kirsic Dt.P	12546	10/19/11	Lindsay Sutherland Dt.P	12418	08/04/11
Martha Clementino Dt.P	12441	08/04/11	Lori Klin Dt.P	12415	08/04/11	Kimberly Swayne Dt.P	12449	08/12/11
Stephanie Conrad Dt.P	12467	08/10/11	Nora Kozman Dt.P	12431	08/22/11	Cathy Tang Dt.P	12506	08/24/11
Aleris Cronk Dt.P	12463	08/10/11	Janna Kwong Dt.P	12527	09/15/11	Carolyn Tereszowski Dt.P	12497	08/22/11
Danielle Crutchley Dt.P	12558	10/28/11	Geneviève Labbé Dt.P	12430	08/05/11	Danielle Trudeau Dt.P	12539	09/22/11
Ashley D'Agostini Dt.P	12410	08/04/11	Rosanne Lafontaine Dt.P	12458	08/04/11	Tammy Vachon Dt.P	12435	08/05/11
Nina D'Urzo Dt.P	12421	07/26/11	Arthur Lay Dt.P	12448	08/05/11	Paméla Vienneau Dt.P	12380	07/26/11
Jessica de Wit Dt.P	12422	08/05/11	Robert Lazzinno Dt.P	12388	07/26/11	Quyen Vuong Dt.P	12529	09/20/11
Milène Demers Dt.P	12505	09/09/11	Chloé Le Quéré Dt.P	12515	09/09/11	Cheuk Yee Cherie Wan Dt.P	12488	08/15/11
Hillary Deyne Dt.P	12445	07/28/11	Erica Lee Dt.P	12531	09/15/11	Joanna Weinfeld Dt.P	12510	08/26/11
Sarah Di Blasio Dt.P	12438	08/10/11	Amanda Li Dt.P	12459	08/26/11	Brenda Williams Dt.P	12469	08/12/11
Veronica Di Marco Dt.P	12411	08/04/11	Edmond Luk Dt.P	12491	08/22/11	Jennifer Wong Dt.P	12462	08/26/11
Antonia Drivas Dt.P	12468	08/10/11	Sara Lum Dt.P	12475	08/26/11	Carman Wong Dt.P	12466	08/26/11
Patricia Ellis Dt.P	12464	09/09/11	Anna Malinowska Dt.P	12477	08/26/11	Emily Zamora Dt.P	12533	10/26/11
Andrea Charlotte Engerer Dt.P	12470	08/30/11	Daniela Malta Dt.P	12299	08/04/11	Tess Zanatta Dt.P	12492	08/19/11
Marie-Eve English Dt.P	12495	08/24/11	Cheryl Martin Dt.P	12555	10/28/11	Maryam Zandbiglari Dt.P	12541	10/19/11
Rebecca Ennis Dt.P	12434	07/26/11	Amy Mastrofini Dt.P	12511	08/30/11			
Andrea Falcone Dt.P	12503	08/30/11	Claudia Mazariegos Dt.P	12522	09/21/11			

## Certificats d'inscriptions, suite.

### DÉMISSIONS

L. Diane Amos	2266	10/14/11	Judy Ho	1064	10/15/11	Diane Samson	1842	09/01/11
Ikonja Banovac-Kennedy	1508	10/14/11	Susan Hoey	2567	10/11/11	Sharon Scallion-George	1452	10/14/11
Carolyn Barber	1393	08/09/11	Marjorie Hollands	2065	10/13/11	Elizabeth Snell	1566	10/31/11
Patricia Berg	1594	10/14/11	Myrna Inglis	1429	10/31/11	Elaine Doris Stewart	3329	10/31/11
Marilyn Booth	1169	10/15/11	Marilyn Lawlor	1581	10/15/11	Hélène Villeneuve	1550	10/14/11
Janice Craig	2398	10/14/11	Irene Lees	2574	10/12/11	Amy Wong	1510	09/27/11
Linda Cushing	1576	10/31/11	Maureen McKeen	2571	10/03/11	Snell Dietetics Professional Corporation	Closed	
Lorraine Devereaux	2000	10/31/11	Maureen McKeen	2571	10/03/11		5253	10/31/11
Kathryn Duke	1737	08/16/11	Eileen Moss	1103	10/01/11			
Susan Evers	1150	09/30/11	Margrit Ragaz	2451	10/31/11			

### RETRAITÉS

Elmarie Becker	3461	10/15/11	Billie Jane Hermosura	11183	10/03/11	Rashmi Rakheja	11713	10/15/11
Nancy Joa Bothwell	2024	10/14/11	Meena Karsanji	4249	10/15/11	Kendra Read	11656	10/11/11
Jenna Brady	12223	10/24/11	Carmen Kresha	0750	10/18/11	Julia Schumacher	11181	10/12/11
Yen Yi Chua	10759	10/31/11	Margaret Lambert	2697	10/15/11	Meher Shergill	11971	10/01/11
Barbara Clendenning	2117	10/15/11	Tatiana Langmuir	2826	10/11/11	Polly Stanley	3644	10/14/11
Bonnie Cohen	3466	10/10/11	Patricia Marie Lewis	12129	08/12/11	Darlene Sutherland	2103	10/12/11
Angela Cook	10745	10/15/11	Shauna Miller	12130	09/14/11	Karyn Chi-Wen Tang	11703	10/13/11
Muriel Maureen Copeland	3393	09/12/11	Kristine Millman	10616	10/13/11	Pamela Maureen Thoms	4239	10/03/11
Patricia E. Coulter	2643	10/12/11	Lara Mylly	2679	10/15/11	Andrea Wappel	10868	10/17/11
Caroline Dubeau	3879	10/12/11	Amanda Nixon	10182	10/01/11	Pauline J.Watt	10442	10/10/11
Kavita Fischer	2508	09/16/11	Joanna Brenda Osborne	12126	08/12/11	Dianne Woodend	3498	10/15/11
Nadia Hawes	1399	10/09/11	Pauline Poirier	3672	10/14/11			

## Direction générale et personnel

Mary Lou Gignac, MPA  
REGISTRATRICE ET  
DIRECTRICE GÉNÉRALE

Sarah Ahmed, CMA – Contrôleur  
Carole Chatalalsingh, PhD, Dt.P. – Conseillère sur l'exercice et analyste des politiques  
Deborah Cohen MHS, Dt.P. – Conseillère sur l'exercice et analyste des politiques  
Carol Culhane – Coordinatrice du programme de l'assurance de la qualité  
Terri Grad, Dt.P., MSc – Conseillère sur l'exercice et analyste des politiques  
Lisa Kershaw – Gestionnaire de la TI  
Carolyn Lordon, MSc, Dt.P. – Gestionnaire du programme de l'inscription  
Barbara McIntyre – Gestionnaire du programme de l'assurance de la qualité  
Bev Nopra – Adjointe administrative  
Monique Poirier, MA, CAE – Gestionnaire des communications  
Elsene Randall – Adjointe aux programmes  
Heena Vyas – Coordinatrice de l'inscription



2010/2011

# Rapport Annuel

La raison d'être de l'Ordre des diététistes de l'Ontario est de réglementer et d'aider tous les Dt.P. dans l'intérêt de la population de l'Ontario.

Nous nous consacrons à l'amélioration continue de services de nutrition sûrs, éthiques et compétents fournis par les Dt.P. dans leurs environnements d'exercice en évolution constante.



Ordre des  
diététistes  
de l'Ontario

## Sécurité, compétence et éthique



Lesia Kicak Dt.P., M.Sc.  
Présidente



Mary Lou Gignac, MPA  
Registratrice et directrice générale

**Les Dt.P. continuent de dire que les programmes et outils de l'Ordre améliorent leurs connaissances et leur applications dans leur exercice.**

L'Ordre assume de nombreuses fonctions qui reflètent le mandat que la législation lui confère et son engagement à réglementer la profession de diététiste afin de protéger le public. Aider les diététistes à fournir des services sûrs, compétents et respectueux de l'éthique dans l'intérêt de la population de l'Ontario est devenue sa philosophie de réglementation.

L'an dernier, nous avons investi 733 000 \$, ce qui représente 43% de nos dépenses, dans nos programmes de consultation sur l'exercice et d'assurance de la qualité afin d'aider les diététistes. Ensemble, ces programmes encouragent une culture de perfectionnement professionnel continu, renforcent les connaissances des membres sur les lois et l'éthique qui s'appliquent à l'exercice de la diététique, et aide les diététistes à répondre à leurs obligations réglementaires, surtout dans les situations professionnelles difficiles et changeantes.

De nombreux facteurs entrent en jeu dans l'éthique et la compétence professionnelles. Au fil des ans, nos évaluations ont confirmé que notre philosophie de réglementation et notre investissement dans l'appui aux Dt.P. sont des facteurs clés. Les Dt.P. continuent de dire que les programmes et outils de l'Ordre améliorent leurs connaissances et leur applications dans leur exercice.

Par rapport à d'autres professions de la santé et à la profession de diététistes dans d'autres provinces, il y a très peu de plaintes et de rapports concernant les diététistes en Ontario; ce qui peut être un autre indicateur du succès de notre approche réglementaire. En raison de leur nombre exceptionnellement faible de plaintes et de rapports, l'Ordre ne consacre pas beaucoup de ressources à leur traitement et peut par conséquent utiliser ses ressources pour élaborer des stratégies, des programmes et des outils pour aider les Dt.P. à fournir des services sûrs, compétents, de qualité et respectueux de l'éthique à la population ontarienne.

Le nouveau plan stratégique 2011-2015 de l'Ordre des diététistes de l'Ontario continue d'incorporer cette philosophie de réglementation fructueuse. Il établit de solides liens entre les buts et les activités de l'Ordre qui aident les diététistes à offrir des services compétents, de qualité et respectueux de l'éthique dans l'intérêt public en Ontario.

**Lesia Kicak**  
PRÉSIDENTE

**Mary Lou Gignac**  
REGISTRATRICE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE



## Conseil

Le Conseil assure le lien entre l'Ordre et la population de l'Ontario en vue de réglementer la profession de diététiste. Il est constitué de huit diététistes élues par les membres de l'Ordre et de 5 à 8 représentants du public nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Ensemble, ces personnes établissent l'orientation du travail de réglementation de l'Ordre et prennent des décisions reposant sur leur mandat qui est de servir l'intérêt public. Le Conseil a la responsabilité de superviser et de planifier les activités et d'élaborer des politiques.

### SUPERVISION

Le Conseil régit l'Ordre en supervisant les opérations, les programmes et les comités. Il suit de près les travaux des comités et les opérations au cours d'exercices annuels de planification et d'établissement des budgets, de production de rapports de gestion et d'un processus continu d'amélioration de la qualité qui inclut des examens du rendement de la registratrice et directrice générale

ainsi que des évaluations de programmes au moyen d'indicateurs des résultats.

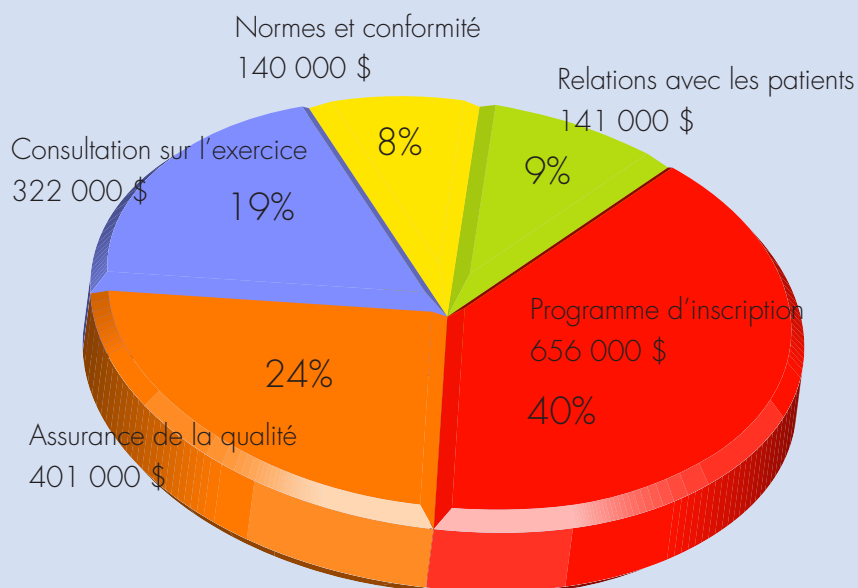
### PLANIFICATION

Au cours de cet exercice, le Conseil a entrepris d'élaborer le nouveau plan stratégique de l'Ordre pour 2011-2015. Ce plan découle d'une analyse du contexte qui a mis en évidence une multitude de perspectives sur les tendances des soins et de la diététique en Ontario recueillies lors d'entretiens avec des sources clés de renseignements, et d'une analyse des renseignements sur l'exercice de la diététique effectuée par l'Ordre. À l'issue de plusieurs séances de planification stratégique, le Conseil a modifié son énoncé de mission, formulé une nouvelle vision et

### VISION DE L'ODO

La population de l'Ontario a confiance que l'Ordre démontre l'excellence de sa réglementation de la profession dans l'intérêt du public.

## Allocation des fonds de l'Ordre aux programmes



### 2010/2011

### DÉPENSES TOTALES - 1 660 077 \$

Les coûts imputés aux programmes incluent les coûts d'administration des programmes et d'administration générale, comme la gouvernance, la gestion générale, les systèmes d'information, les fournitures de bureau, le loyer et les communications (p. ex., site Web, rapport annuel). Le coût proportionnel de chaque programme varie chaque année en fonction des activités planifiées.

articulé de nouveaux buts stratégiques qui confirment son engagement à réglementer la profession et à aider les diététistes à exercer de manière sûre, compétente et éthique dans l'intérêt public. Le nouveau plan stratégique a été approuvé officiellement en juin 2011.

## POLITIQUE DE RÉGLEMENTATION

Le Conseil établit des politiques et des normes pour réglementer la profession de diététiste.

### 1. Principales décisions sur la politique de réglementation visant à réduire les obstacles inutiles de l'accès à la profession

- Modifications du règlement de l'Ordre sur l'inscription qui, quand le Conseil des ministres l'aura approuvé, créera une nouvelle catégorie d'inscription conditionnelle et permettra d'attribuer des certificats temporaires d'inscription aux personnes qui n'ont pas réussi l'examen d'admission dans la profession.
- Approbation du contenu d'une entente de reconnaissance mutuelle des diététistes de l'Australie et du Canada titulaires d'un certificat général d'inscription.

### 2. Protection accrue du public

- Modifications du règlement de l'Ordre sur la faute professionnelle afin d'interdire l'utilisation de témoignages de clients dans l'offre de services de diététique et de solliciter directement des clients.
- Approbation d'une politique pour surveiller la conformité des membres à la loi qui les oblige à souscrire une assurance responsabilité. Selon cette politique et le règlement administratif no 5 de l'Ordre Professional Liability Insurance Coverage Requirements for Members, les diététistes en exercice doivent attester sur leur formulaire de renouvellement annuel qu'elles possèdent l'assurance responsabilité requise. Cette politique prévoit également de demander à un échantillon aléatoire de membres en exercice (20 %) de joindre la preuve de leur assurance à leur renouvellement.

### 3. Élargissement du champ d'application pour améliorer la prestation de services de diététique au public

- Approbation de la liste des analyses de laboratoire proposée au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) à inclure dans les règlements qui confèrent aux Dt.P. le pouvoir de demander des analyses de laboratoire dans les hôpitaux et les environnements communautaires pour des évaluations nutritionnelles et la surveillance des progrès et des résultats.

---

## COMITÉ EXÉCUTIF

### PRÉSIDENTE

Laurel Hoard Dt.P. (jusqu'en juin 2010)

Lesia Kicak Dt.P. (dès juin 2010)

### VICE-PRÉSIDENTE

Elizabeth Wilfert

### TROISIÈME MEMBRE

Fiona Press Dt.P. (jusqu'en juin 2010)

Terry Koivula Dt.P. (dès juin 2010)

Mis à part pour prendre, modifier ou révoquer des règlements administratifs, le Comité exécutif se réunit entre les réunions du conseil et agit en son nom lorsqu'il juge que des questions exigent une attention immédiate. Le Comité exécutif effectue aussi les nominations de membres aux comités et a établi cette année un nouveau processus pour le faire. Il a également supervisé le processus de planification stratégique, proposé des budgets au conseil, et mis en œuvre de nouvelles politiques et de nouveaux processus d'examen du rendement et de la rémunération de la registratrice et directrice générale.



## Programme d'assurance de la qualité

Conformément à l'article 80.1 de la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées, le programme d'assurance de la qualité (AQ) élabore des outils d'éducation continue et de perfectionnement professionnel pour promouvoir la compétence continue chez les diététistes. Ce programme traite des changements dans les lois et les environnements d'exercice, ainsi que des normes d'exercice, des progrès technologiques et des modifications des compétences pour entrer dans la profession. Il inclut également une autoévaluation et une évaluation par les pairs et de l'exercice afin d'encourager et de surveiller la compétence continue. Le programme d'AQ comporte en outre des mécanismes pour surveiller la conformité des membres à ses exigences. Tous les membres de l'Ordre doivent participer au programme d'AQ.

### OUTIL D'ACQUISITION ET D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES SUR LA JURISPRUDENCE (OAECJ)

L'OAECJ est un outil en ligne d'acquisition et d'évaluation des connaissances visant à améliorer les connaissances des Dt.P. sur les lois qui régissent la profession de diététiste. Les nouveaux membres doivent obligatoirement remplir l'OAECJ un an après avoir obtenu le titre de membre à part entière puis tous les cinq ans par la suite. Cette année, l'OAECJ a été révisé pour tenir compte des changements apportés à la législation concernant le champ d'application de la diététique.

### OUTIL D'AUTOFORMATION (OA)

Le but de l'OA est d'aider les diététistes (Dt.P.) à réfléchir à leur exercice et à leur compétence professionnelle. Au cours de ce processus obligatoire d'autoévaluation, les Dt.P. doivent élaborer des plans de perfectionnement professionnel. Cette année, diverses options ont été offertes dans l'OA afin que les membres établissent des buts professionnels directement liés à leur travail dans la diététique et pour améliorer leur exercice. Les commentaires des membres sur ces nouvelles options serviront à créer de nouvelles versions en ligne de l'outil.

### ÉVALUATION PAR LES PAIRS ET DE L'EXERCICE (EPE)

Un nouveau format de l'évaluation par les pairs et de l'exercice a été lancé en mars 2010 et a continué d'évoluer au cours du présent exercice. Un nouveau processus à deux volets a aussi été exploré pour 2012.

### COMITÉ D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

#### PRÉSIDENTE

Carole Wardell

#### REPRÉSENTANTS DU PUBLIC

Francis Omoruyi

Elsie Petch

Elizabeth Wilfert

#### MEMBRES DE L'ORDRE

Julie Kuorikoski, Dt.P

Erica Sus, Dt.P

Krista Witherspoon, Dt.P

Grace Lee, Dt.P (dès juin 2010)

Susan Knowles, Dt.P (dès juin 2010)

Deion Weir, Dt.P (dès juin 2010)

Au cours de l'exercice, le Comité d'AQ a pris des décisions clés, notamment :

- Approbation de la création de nouveaux points pour l'Outil d'acquisition et d'évaluation des connaissances de la jurisprudence et décisions sur les dispenses.
- Changement de format de l'évaluation par les pairs et de l'exercice pour 2011, et examen des rapports d'EPE de 2010, avec recommandations aux membres au besoin.
- Approbation d'autres formats d'autoévaluation pour l'OA de 2010.
- Approbation de nouveaux processus et critères pour déterminer l'exhaustivité et l'à-propos des OA sélectionnés au hasard pour un examen par le Comité d'AQ.
- Recommandation au conseil de nouveaux frais d'administration de 70 \$ pour la présentation tardive des outils.
- Transfert du dossier de trois membres au Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports pour défaut de remplir leur OA.

## Programme des relations avec les patients

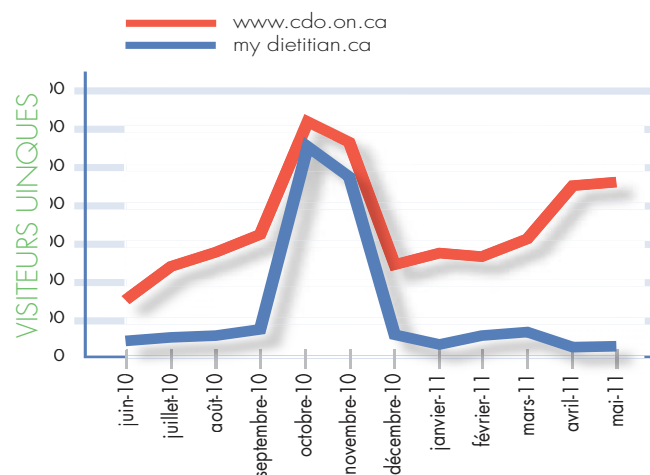
La Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées oblige les ordres de réglementation à avoir un programme des relations avec les patients afin d'améliorer les relations entre les membres et les patients, et par suite, avec le public. Ce programme doit inclure des mesures pour prévenir les mauvais traitements d'ordre sexuel des patients et régler les cas éventuels.

Un élément fondamental de ce programme est la campagne quinquennale d'éducation du public qui a été lancée en 2008 en vue de renseigner la population ontarienne sur les services de l'Ordre, mais aussi sur la façon dont il réglemente la profession afin que les diététistes répondent aux normes légales et professionnelles qui veulent que les soins nutritionnels soient sûrs, compétents et conformes à l'éthique.

Cet exercice (2010-2011) est le troisième de cette campagne qui a inclus des annonces dans les numéros imprimés et en ligne du magazine Canadian Living de septembre et novembre 2010. Ces annonces ont aussi été reprises dans les numéros de février et mars 2011 à

l'occasion du mois de la nutrition. Les messages clés de la campagne étaient que « l'Ordre réglemente les Dt.P. pour le bien de la population ontarienne » et que « la réglementation est importante ». La campagne a pour but d'orienter le public vers le site Web de l'Ordre. Une analyse a révélé une augmentation considérable du nombre de visiteurs pendant la campagne, surtout à l'automne.

### Visiteurs uniques du site Web de l'Ordre de juin 2010 à mai 2011



### COMITÉ DES RELATIONS AVEC LES PATIENTS

#### PRÉSIDENTE

Elsie Petch, représentante du public

#### MEMBRES DE L'ORDRE

Lesia Kicak, Dt.P. (dès juin 2010)

Terry Koivula, Dt.P.

Kerry Loney (dès juin 2010)

Shari Noell, Dt.P.

Nancy Polsinelli, Dt.P. (dès juin 2010)

Deion Weir, Dt.P. (dès juin 2010)

Krista Witherspoon, Dt.P. (jusqu'en juin 2010)

#### REPRÉSENTANTES DU PUBLIC

Flora Manlapaz

Elsie Petch

Jeannine Roy-Poirier, PhD.

Elizabeth Wilfert

Le Comité des relations avec les patients fournit des conseils sur le programme de relations avec les patients et la campagne d'éducation du public. Il veille à ce que l'Ordre possède les processus nécessaires pour traiter les plaintes de mauvais traitements d'ordre sexuel déposées contre les membres, et coordonne les demandes de financement de la thérapie et de la consultation personnelle de tout patient victime d'abus sexuel commis par un membre de l'Ordre. Il n'y a eu aucune plainte pour mauvais traitements d'ordre sexuel ni demande de financement de la thérapie entre le 1er avril 2010 et le 31 mars 2011.

Le comité a examiné les chiffres et les messages clés de la campagne quinquennale d'éducation du public et a formulé l'orientation de la campagne pour 2011-2012.



## Programme des normes et de la conformité

Le Programme des normes et de la conformité élabore et fait appliquer des règlements et des normes afin que les Dt.P. exercent de manière compétente et dans le respect de l'éthique et des lois et règlements régissant l'exercice de la profession en Ontario. Il aide aussi les particuliers à exercer leurs droits énoncés dans la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées.

Ce programme veille à ce que les plaintes et les rapports soient traités équitablement, efficacement et dans la transparence tout en respectant les lois et les normes. Il faut pour cela faire intervenir le Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports, le Comité de discipline et le Comité de l'aptitude professionnelle. L'Ordre des diététistes de l'Ontario a la responsabilité et le pouvoir de mener des enquêtes et de prendre des mesures concernant les plaintes ou les rapports sur la conduite professionnelle, la compétence et l'aptitude professionnelle de ses membres.

### MÉMOIRE SUR LES ANALYSES DE LABORATOIRE

L'Ordre a proposé au ministère de la Santé et des Soins de longue durée une liste d'analyses de laboratoire pour l'évaluation et la surveillance nutritionnelles en vue d'élaborer un règlement qui autorisera les Dt.P. à demander des analyses de laboratoire dans les hôpitaux et d'autres environnements communautaires (voir [www.cdo.on.ca](http://www.cdo.on.ca) > Documentation > Soumissions) (en anglais seulement).

### COMITÉ DES ENQUÊTES, DES PLAINTES ET DES RAPPORTS

#### PRÉSIDENTES

Edith Brown (jusqu'en juin 2010)

Terry Koivula Dt.P. (des juin 2010)

#### MEMBRES DE L'ORDRE

Cecily Alexander Dt.P. (jusqu'en juin 2010)

Edith Chesser Dt.P.

Laurel Hoard Dt.P.

Susan Knowles Dt.P.

Terry Koivula Dt.P.

Lena Laberge Dt.P.

Jill Pikul Dt.P. (jusqu'en juin 2010)

Fiona Press Dt.P. (jusqu'en juin 2010)

Erica Sus Dt.P.

#### REPRÉSENTANTES DU PUBLIC

Edith Brown

Flora Manlapaz

Elsie Petch

Jeannine Roy-Poirier PhD. (jusqu'en juin 2010)

Carole Wardell

## Plaintes et rapports 2010/2011

Transmission au CEPR	Reportés de 2009-2010	Nouveau	Reportés à 2011-2012	Décision du CEPR
Plaintes	5	1	2	3 membres doivent réussir des formations supplémentaires. 1 rapport ne nécessitait aucune suite
Rapports	5	1	1	2 membres ont démissionnés 1 rapport ne nécessitait aucune suite 1 avertissement donné par écrit

La Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées (LPSR) oblige l'Ordre à mener des enquêtes à la suite de plaintes et de rapports sur la conduite professionnelle, la compétence et l'aptitude professionnelle de membres. Entre autres, il s'acquiesce de son mandat de protection du public en donnant suite à ces plaintes et rapports. Le rôle du Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports (CEPR) est de traiter les plaintes et les rapports

en suivant un processus constant et équitable comme l'exige la LPSR.

Cette année, les délais et la délivrance des décisions ont progressé grâce à des améliorations du processus, notamment un système perfectionné de suivi des cas, deux groupes d'experts qui ont tenu des réunions régulières, et de nouveaux outils d'examen des cas et d'appui à la décision.

---

### COMITÉ DE DISCIPLINE ET COMITÉ DE L'APTITUDE PROFESSIONNELLE

**PRÉSIDENT :** Francis Omoruyi, représentant du public

#### MEMBRES DE L'ORDRE

Leisa Kicak, Dt.P.

Terry Koivula, Dt.P.

Barbara Major-McEwan, Dt.P. (dès juin 2010)

Nancy Polsinelli, Dt.P. (dès juin 2010)

Julie Kuorikoski, Dt.P.

Shari Noell, Dt.P. (jusqu'en juin 2010)

#### REPRÉSENTANTES DU PUBLIC

Edith Brown

Jeannine Roy-Poirier, PhD.

Elizabeth Wilfert (dès juin 2010)

### COMITÉ DE DISCIPLINE

Le Comité de discipline examine les dossiers que lui transmet le Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports concernant les allégations de faute professionnelle ou d'incompétence de membres. Conformément aux dispositions de la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées, le comité doit offrir un processus d'audition des preuves équitable tant pour le plaignant que pour le membre et déterminer la mesure la plus appropriée pour protéger l'intérêt public. Les audiences disciplinaires sont habituellement publiques.

Aucun cas n'a été transmis au Comité de discipline entre le 1er avril 2010 et le 31 mars 2011.

---

### COMITÉ DE L'APTITUDE PROFESSIONNELLE

La responsabilité du Comité de l'aptitude professionnelle est d'effectuer un examen équitable des questions touchant l'incapacité potentielle de membres d'exercer en toute sécurité. Il reçoit les dossiers du Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports.

Le comité prend une décision sur la capacité d'exercer d'un membre et peut révoquer ou suspendre le certificat d'inscription ou, dans l'intérêt public, assortir ce certificat de conditions et de limitations.

Aucun cas n'a été transmis au Comité de l'aptitude professionnelle entre le 1er avril 2010 et le 31 mars 2011.



## Programme de consultation sur l'exercice

Le programme de consultation sur l'exercice est une composante clé de la mise en œuvre de la philosophie de réglementation de l'Ordre qui consiste à aider les diététistes à offrir des services de nutrition sûrs, compétents et respectueux de l'éthique dans l'intérêt public. Il a pour but d'améliorer la qualité de l'exercice de la diététique en Ontario et d'aider à prévenir les situations professionnelles qui pourraient entraîner des plaintes et des rapports sur les soins diététiques. Par l'entremise de ce programme, les Dt.P. reçoivent du soutien et des renseignements personnalisés ainsi que de l'éducation collective dans des ateliers et présentations, et ont accès à des ressources professionnelles sur le site Web de l'Ordre et dans notre bulletin trimestriel, résumé.

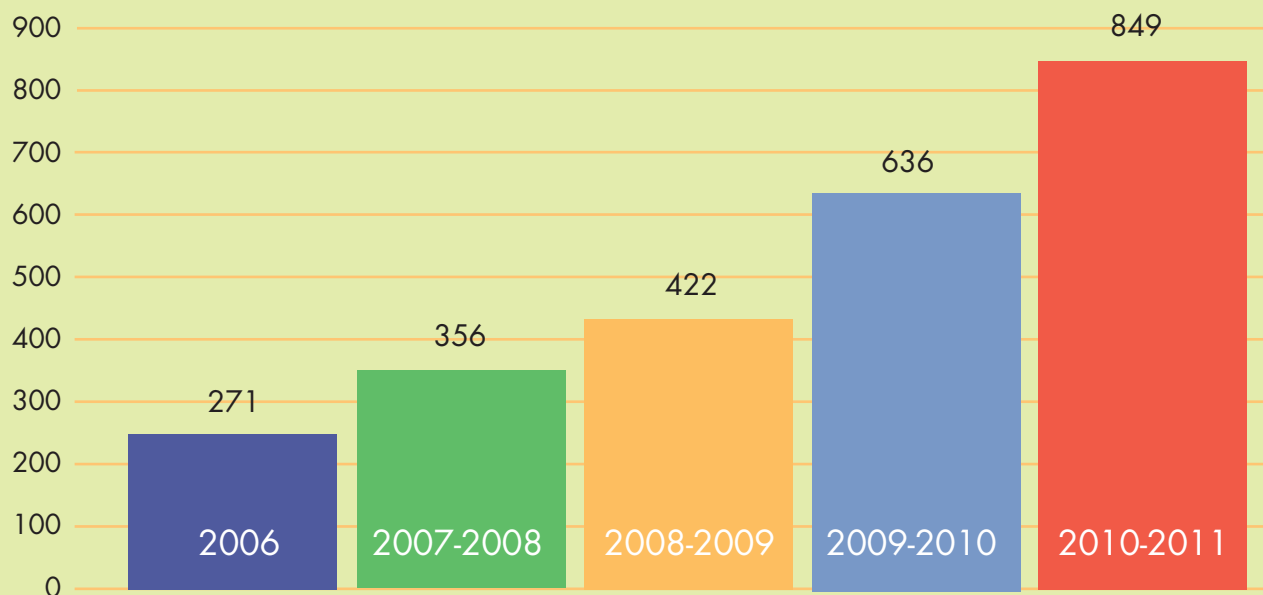
En 2010-2011, les demandes de renseignements au service de consultation sur l'exercice ont augmenté de 25 %. Depuis 2006, les demandes ont triplé.

Plusieurs activités d'éducation ont aussi été populaires :

- Plus de 650 Dt.P. (21 % des membres) ont assisté à nos ateliers offerts dans 26 villes de l'Ontario, ce qui excède l'objectif annuel de l'Ordre qui est de 20 %. L'atelier de l'automne 2010 portait sur le thème de l'adoption de la technologie et des responsabilités professionnelles des Dt.P. à l'ère de l'électronique.
- 11 présentations à des stagiaires en diététique sur le rôle de l'Ordre, les critères d'inscription, la préparation de l'examen et les obligations légales des diététistes.
- 2 présentations sur le champ d'application de la diététique à des étudiants en deuxième année d'hygiène dentaire au George Brown College

### Demandes de renseignements 2010/2011

Depuis 2006, les demandes de renseignements au Service de consultation sur l'exercice ont triplé.



## Programme des inscriptions

Le principal but du programme des inscriptions est de veiller à ce que seules les personnes qualifiées deviennent diététistes professionnelles et utilisent le titre de Dt.P. pour exercer en Ontario. Le programme établit les normes d'admission dans la profession, évalue les équivalences des qualifications, délivre les certificats d'inscription et recueille des renseignements sur l'inscription et le renouvellement pour tenir le Tableau des diététistes et soutenir la planification des ressources humaines du domaine de la santé.

### SOUTIEN À L'ACCÈS À LA PROFESSION DE DIÉTÉTISTE

L'Ordre a joué un rôle de premier ordre au sein du comité directeur du groupe de travail sur la formation en diététique en Ontario qui a été constitué pour recommander un nouveau modèle de formation en diététique afin d'améliorer la capacité de formation pratique, de mieux intégrer l'apprentissage théorique et pratique et d'incorporer la formation pratique dans les programmes universitaires.

### SOUTIEN À L'ACCÈS À CYBERSANTÉ ONTARIO

L'Ordre s'est doté de la capacité de transférer des données à cyberSanté Ontario de sorte que les diététistes fassent partie des premiers professionnels de la santé autorisés à accéder aux services de cyberSanté, comme le Registre des cas de diabète.

### REDDITION DE COMPTES À L'EXTERNE

À la demande du Bureau du commissaire à l'équité, les organismes de réglementation des professions de l'Ontario

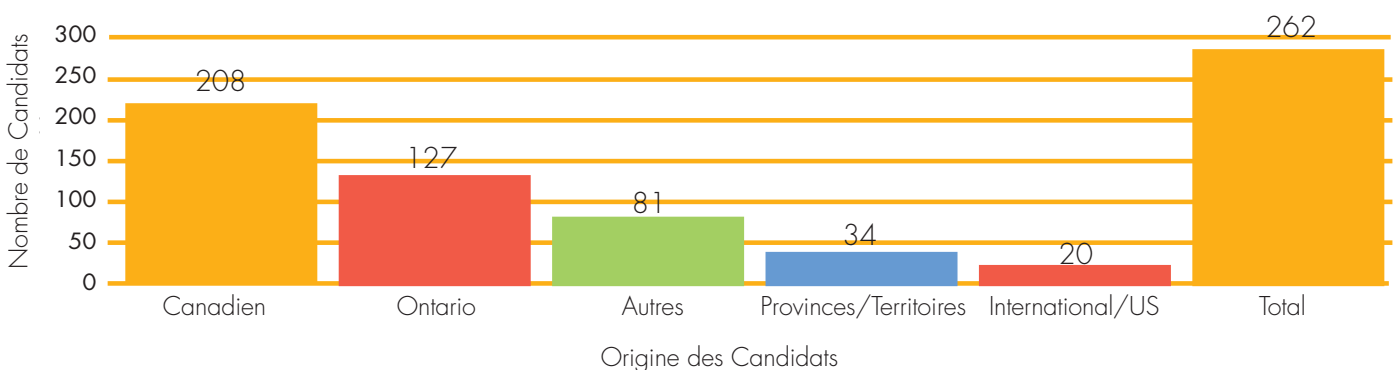
ont dû effectuer un examen de l'admission dans la profession, notamment de la nécessité et de la pertinence des exigences de formation pratique, du délai de traitement des candidatures, et du caractère raisonnable des cotisations. L'examen a confirmé la nécessité et la pertinence des exigences de formation dictées par l'Ordre. À la suite de l'examen, le délai de traitement des candidatures a été amélioré et la structure des cotisations a été modifiée afin que le recouvrement des frais de candidature soit juste pour tous les candidats.

Le but du Bureau du commissaire à l'équité est de créer une culture de changement et de promouvoir l'amélioration continue des pratiques d'inscription des ordres de réglementation en Ontario. L'Ordre a participé aux travaux du groupe de travail du Bureau visant à recommander des pratiques exemplaires pour faciliter la transition vers un modèle d'amélioration continue de la qualité.

### AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DANS LE PROGRAMME

- Instauration du paiement en ligne de l'inscription à l'Examen d'admission à la profession de diététiste au Canada et de la première cotisation (après avoir réussi l'examen).
- Présentation obligatoire en ligne des renseignements pour le renouvellement tout en permettant le paiement par carte de crédit ou par la poste.

## Total des candidatures, selon de pays de formation





## COMITÉ DES INSCRIPTIONS

### PRÉSIDENTE

Jill Pikul, Dt.P. (dès Juin 2010)

### MEMBRES DE L'ORDRE

Nancy Polsinelli, Dt.P.

Krista Witherspoon, Dt.P.

Alicia Garcia, Dt.P. (dès Juin 2010)

Barbara Major McEwan, Dt.P. (dès Juin 2010)

Laurel Hoad, Dt.P.

### REPRÉSENTANTS DU PUBLIC

Elizabeth Wilfert

Carole Wardell

Jeannine Roy-Poirer, PhD. (jusqu'en juin 2010)

Francis Omoruyi

Selon l'article 15 du Code des professions de la santé de la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées, la registratrice et directrice générale transmet des dossiers de candidature au Comité des inscriptions quand il existe des doutes sur l'admissibilité d'une personne dans la profession. Le comité contribue aussi à réaliser les objets de l'Ordre énoncés au paragraphe 3 (1) 2 du Code : « Élaborer et maintenir des normes d'admissibilité applicables aux personnes auxquelles un certificat d'inscription est délivré ».

Entre avril 2010 et mars 2011, le Comité des inscriptions a :

- Évaluée 58 nouvelles candidatures et 27 candidatures présentées à nouveau
- Amélioré les délais de décision et l'efficacité des réunions en changeant le processus et en améliorant l'initiation des membres du comité
- Révisé les politiques et critères d'évaluation afin d'assurer l'objectivité et l'équité
- Recommandé au Conseil de modifier le règlement de l'Ordre sur l'inscription
- Recommandé au Conseil une entente de reconnaissance mutuelle des qualifications des diététistes australiens et canadiens agréés
- Fait le suivi des renseignements sur le programme de préinscription des diététistes formés à l'étranger et de la reconnaissance des acquis
- Mis à jour la liste des cours recommandés pour la mise à niveau des connaissances des candidats

Candidatures transmises au Comité des inscriptions en 2010-2011 – 58

Dossiers reportés de l'année précédente – 27

Décisions

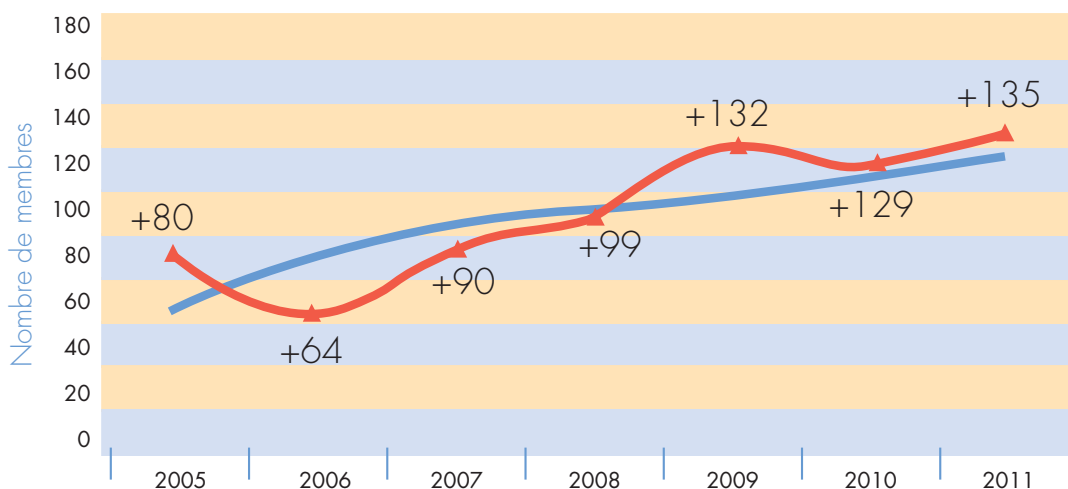
- Admission – 32

- Formation supplémentaire requise – 28

- Refus – 22

- Appels – 3

## Augmentation du nombre de diététistes professionnels

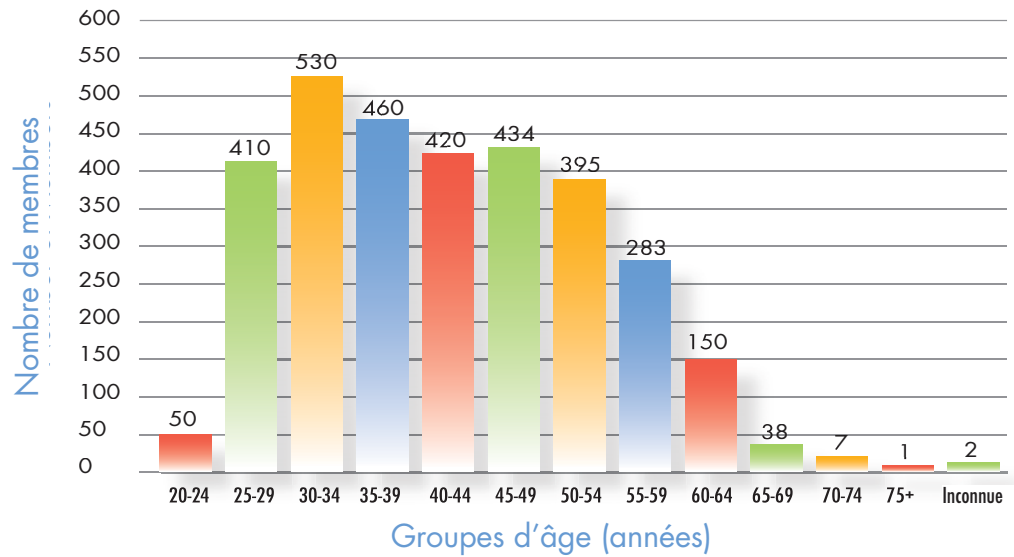


L'Ordre continue d'afficher une croissance de plus de 4 % chaque année.

—▲— Courbe de la tendance  
— Hausse nette

## Dt.P. en exercice, selon l'âge

72 % des membres de l'Ordre ont moins de 50 ans



## Total des Dt.P., selon la situation professionnelle

Nombre de membres selon le sexe

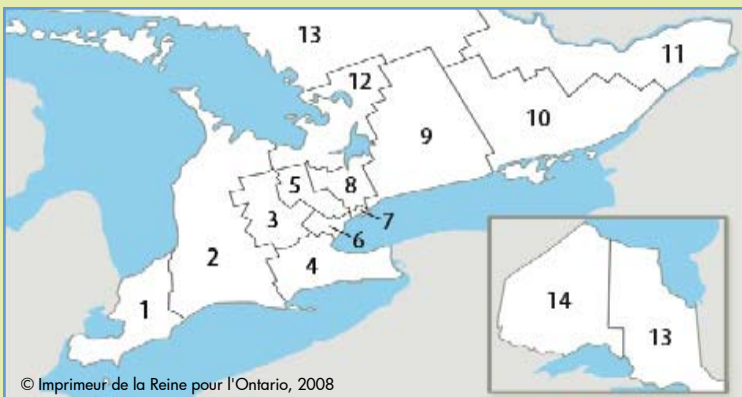
Femmes 3153  
Hommes 64  
Total des membres : 3217

### Situation professionnelle

### Total

Pas de réponse	19
Travaille dans la diététique	2716
Travaille en dehors de la diététique mais cherche du travail dans ce domaine	58
Travaille en dehors de la diététique et ne cherche pas de travail dans ce domaine	117
Ne travaille pas mais cherche du travail dans la diététique	89
Ne travaille pas et ne cherche pas de travail dans la diététique	61
En congé	157
<b>Total</b>	<b>3217</b>

## Répartition des Dt.P. par Réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS)



### RLISS

### \* Total des Dt.P.

1 Erié St. Clair	99
2 Sud-Ouest	233
3 Waterloo Wellington	164
4 Hamilton Niagara Haldimand Brant	292
5 Centre-Ouest	128
6 Mississauga Halton	213
7 Centre-Toronto	551
8 Centre	260
9 Centre-Est	191
10 Sud-Est	109
11 Champlain	345
12 Simcoe-Nord Muskoka	86
13 Nord-Est	127
14 Nord-Ouest	67
Pas de code postal	216
Pas de RLISS lié au code postal	20

\*Données concernant des membres dont le principal employeur est en Ontario



## Domaine d'exercice

Dans les rapports annuels précédents, ces données étaient présentées sous forme de pourcentage du nombre total de réponses. À partir de 2011, le nombre de diététistes en exercice dans chaque cadre ou domaine d'exercice est présenté sous forme de pourcentage du total des membres parce que beaucoup de diététistes exercent dans plusieurs cadres ou domaines d'exercice.

Domaine d'exercice	2010		2011	
	Nombre de membres	Pourcentage des membres	Nombre de membres	Pourcentage des membres
Consultations cliniques individuelles	1908	61.9%	2101	65.3%
Communauté (public/santé des populations)	575	8.7%	660	20.5%
Enseignement	203	6.6%	257	8.0%
Gestion de l'alimentation et de la nutrition	234	7.6%	251	7.8%
Recherche	182	5.9%	217	6.7%
Communications	144	4.7%	166	5.2%
Gestion de la qualité et d'autres sujets	144	4.7%	168	5.2%
Élaboration de politiques et de programmes				
(en dehors de la diététique communautaire)	143	4.6%	164	5.1%
Autres	137	4.4%	161	5.0%
Gestion nutritionnelle clinique	90	2.9%	148	4.6%
Ventes et marketing	107	3.5%	121	3.8%
Aucune réponse	50	1.6%	46	1.4%

Pour faciliter la comparaison, les données de 2010 ont été converties en pourcentage du total des membres.

Étant donné que des Dt.P. travaillent dans plusieurs domaines et lieux, le pourcentage des membres excède 100 % et le total des Dt.P. excède 3082 pour 2010 et 3217 pour 2011.

Les données concernent uniquement les Dt.P. qui travaillent dans la diététique, partent en congé ou font du bénévolat dans le domaine de la diététique.

## Milieus de travail

Milieu de travail	2010		2011		Différence 2010 - 2011
	Nombre de Membres	Pourcentage des Membres	Nombre de Membres	Pourcentage des Membres	
Hôpital, y compris des établissements de soins chroniques (adultes et pédiatrie)	1112	36.1%	1184	36.8%	72
Organisme de soins de longue durée	450	14.6%	539	16.8%	89
Centre d'éducation sur le diabète	348	11.3%	423	13.1%	75
Exercice privé	273	8.9%	322	10.0%	49
Service de santé publique	263	8.5%	286	8.9%	23
Centre de santé communautaire/Organisme de services de santé	224	7.3%	277	8.6%	53
Affaires et industrie	219	7.1%	49	7.7%	30
Équipe Santé familiale/Réseau de santé familiale	219	7.1%	237	7.4%	18
Universités et collèges communautaires	176	5.7%	228	7.1%	52
Autres	108	3.5%	145	4.5%	37
Organisme de soins à domicile (services à domicile de centre d'accès aux soins communautaires)	128	4.2%	130	4.0%	2
Gouvernement (fédéral et provincial)	99	3.2%	125	3.9%	26
Organismes non-gouvernementaux et associations (p. ex., les Diététistes du Canada)	103	3.3%	124	3.9%	21
Médias, organismes de relations publiques et de communication	82	2.7%	104	3.2%	22
Centre de réadaptation	81	2.6%	97	3.0%	16
Écoles	47	1.5%	64	2.0%	17
Établissement de recherche	44	1.4%	59	1.8%	15
Santé au travail/Bien-être dans les entreprises	42	1.4%	53	1.6%	11
Aide à la vie autonome	23	0.7%	27	0.8%	4
Aucune réponse	31	1.0%	34	1.1%	3

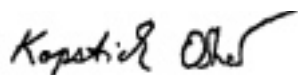
# États financiers 2010/2011

## Rapport des vérificateurs

### **Au conseil de l'Ordre des diététistes de l'Ontario**

Nous avons vérifié les états financiers de l'Ordre des diététistes de l'Ontario au 31 mars 2011, conformément aux normes de vérification canadiennes généralement reconnues, et nous avons exprimé une opinion sans réserve sur ces états dans notre rapport du 1 décembre 2011.

L'information contenue dans l'état abrégé des résultats d'exploitation et de l'évolution des soldes des affectations suivant découle des états financiers mentionnés ci-haut et présente fidèlement, à notre avis, l'information qu'on y retrouve.



Kopstick Osher  
Comptables Agréés, SRL  
TORONTO, ONTARIO  
1 décembre 2011

On peut obtenir sur demande des copies de tous les états financiers de 2011.



## État abrégé des résultats d'exploitation et des changements dans les soldes des fonds pour l'exercice terminé le 31 Mars 2011

	<b>2011</b>	<b>2010</b>
<b>Recettes</b>		
Droits d'inscription	\$1,563,725	\$1,501,284
Autres recettes	122,631	45,594
	<u>1,686,356</u>	<u>1,546,878</u>
<b>Dépenses</b>		
Salaires et avantages sociaux	884,270	860,368
Services à contrat	76,834	30,088
Réunions du conseil et des comités	157,204	169,726
Initiatives de communications	121,993	120,683
Administration	328,882	329,213
Services professionnels	38,099	98,193
Amortissement	52,795	67,839
	<u>1,660,077</u>	<u>1,676,110</u>
<b>Excédents des recettes sur dépenses</b>		
<b>(dépenses sur recettes)</b>	26,279	(129,232)
Solde des affectations - début de l'exercice	1,271,800	1,171,610
Ajustement à la juste valeur des investissements <sup>1</sup>	160,970	229,422
<b>Solde des affectations - fin de l'exercice</b>	<u><u>\$1,459,049</u></u>	<u><u>\$1,271,800</u></u>

### Ventilation des soldes des affectations

Fin de l'exercice terminé le 31 mars 2011

	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Investissement des valeurs immobilisées	\$176,709	\$214,224
Affectations déterminées <sup>2</sup>	933,995	963,144
Affectations non déterminées	348,345	94,432
<b>Soldes des affectations - fin de l'exercice</b>	<u><u>\$1,459,049</u></u>	<u><u>\$1,271,800</u></u>

1. Conformément aux normes recommandées dans le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés concernant les instruments financiers, les placements de l'Ordre sont classés dans les titres disponibles pour la vente et comptabilisés à leur valeur marchande. La valeur marchande est établie en utilisant le cours du marché. Dans l'état de la situation financière, en raison du redressement, la valeur des placements devient leur valeur marchande.

2. Les fonds internes affectés sont réservés pour :

- Les initiatives de planification stratégique
- Les audiences
- La thérapie et le counseling des patients victimes d'abus sexuels
- L'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles composantes du Programme d'assurance de la qualité
- L'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux critères d'inscription et d'outils d'évaluation
- Les achats d'immobilisations

Ces fonds ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins sans l'approbation du Conseil.

# Le Conseil 2010/2011



Ordre des diététistes de l'Ontario

## Le Bureau



Laurel Hoard Dt.P.  
Présidente, dès juin 2010



Lesia Kicak Dt.P.  
Présidente dès juin 2010



Elizabeth Wilfert  
Vice-présidente



Fiona Press Dt.P.  
jusqu'en juin 2010

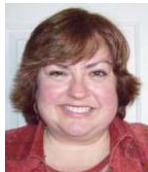


Terry Koivula Dt.P.  
dès juin 2010

## Membres professionnels



Laurel Hoard Dt.P.



Lesia Kical Dt.P.



Susan Knowles Dt.P.



Terry Koivula Dt.P.



Barbara Major-McEwan Dt.P.



Nancy Polsinelli Dt.P.



Erica Sus Dt.P.



Deion Weir Dt.P.

## Représentants du public



Edith Brown



Flora Manlapaz



Francis Omoruyi



Elsie Petch



Jeannine Roy-Poirier Ph.D.



Carole Wardell



Elizabeth Wilfert

## Membres hors-conseil



Edith Chesser Dt.P.



Alicia Garcia Dt.P.



Julie Kuorikoski Dt.P.



Léna Laberge Dt.P.



Grace Lee Dt.P.



Kerry Loney Dt.P.



Shari Noell Dt.P.



Jill Pikul Dt.P.



Krista Witherspoon Dt.P.

## ORDRE DES DIÉTÉTISTES DE L'ONTARIO

1810 - 5775 rue Yonge

Toronto ON M2M 4J1

T. 416-598-1725 1-800-668-4990

F. 416-598-0274

Information : noprab@cdo.on.ca